

DEMANDE DE PROPOSITIONS

UNIFORMES D'ÉQUIPE CANADA POUR LES JEUX MONDIAUX D'ÉTÉ
DE 2019 DES OLYMPIQUES SPÉCIAUX

Special Olympics
Olympiques spéciaux
Canada



RÉSUMÉ DES INFORMATIONS CLÉS

DATE DE PUBLICATION : 6 JUILLET 2018

**DATE LIMITE POUR LA RÉCEPTION DES
RÉPONSES :**
10 AOÛT 2018

1 INTRODUCTION

1.1 OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA : QUI SOMMES-NOUS?

Olympiques spéciaux Canada (OSC) s'engage à enrichir la vie des Canadiens ayant une déficience intellectuelle grâce au sport. OSC est un organisme national sans but lucratif soutenu par la collectivité qui offre des occasions d'entraînement et de compétition à plus de 45 000 athlètes de tous âges et de tous niveaux d'habileté. Plus de 21 000 bénévoles donnent actuellement leur appui aux programmes des Olympiques spéciaux, et ce, à chaque jour et dans presque toutes les collectivités du pays. Les Jeux nationaux d'Olympiques spéciaux sont présentés à tous les deux ans, en alternance l'été et l'hiver; les Jeux mondiaux ont lieu l'année suivant les Jeux nationaux. Les programmes d'Olympiques spéciaux Canada sont soutenus par des commanditaires du secteur privé, des activités de levée de fonds, des subventions gouvernementales, des donateurs particuliers et le travail de bénévoles œuvrant dans chaque province et territoire du pays. Pour plus d'information, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.specialolympics.ca.

1.2 RÉSUMÉ DU PROJET

La présente « demande de propositions » a pour objectif d'identifier le ou les fournisseurs qui procureront des vêtements et des accessoires (aux fins de compétition et d'autres activités) aux membres d'Équipe Canada 2019 d'Olympiques spéciaux de même qu'aux invités qui vivront l'expérience des Jeux. OSC souhaite que tous les membres d'Équipe Canada 2019 qui participent aux Jeux d'Abou Dhabi reçoivent un ensemble de vêtements et de bagages qui : arbore un style représentatif du Canada; est à la mode; est adapté aux conditions climatiques propres au pays hôte; est suffisamment polyvalent pour être utilisé après les Jeux. Dans le cadre du présent processus, OSC acceptera aussi les propositions liées aux articles souvenirs et promotionnels.

Les principes clés énumérés ci-après doivent être pris en considération lors de l'élaboration des vêtements d'Équipe Canada 2019 d'Olympiques spéciaux.

- Couleurs : rouge, noir, blanc et gris.
- Vêtements de grande qualité, confortables et pratiques.
- Les athlètes doivent trouver les vêtements modernes et « dans le coup ».
- Coût abordable.
- Intégration du logo d'OSC/d'Équipe Canada OSC et promotion de la marque d'OSC.
- Certains articles devront aussi afficher le logo des commanditaires.
- Bilingue.
- Vêtements pouvant être portés après les Jeux.

- Vêtements disponibles dans un large éventail de tailles offertes dans les commerces au détail.

Nous sommes à la recherche d'une entreprise qui est en mesure de gérer tous les aspects de la conception, de la production (y compris l'impression au cadre et la broderie des logos) et de la livraison d'un ensemble complet de vêtements pour l'équipe.

La présente demande de propositions vise à offrir un processus d'évaluation équitable à tous les soumissionnaires et à établir les critères en fonction desquels les propositions seront évaluées.

OSC encourage les soumissionnaires à faire preuve de créativité. Ces derniers peuvent faire des offres qui diffèrent de celles mentionnées plus haut, mais les coûts de ces offres doivent être présentés séparément.

Les travaux devront débuter presque immédiatement après la sélection de l'entreprise.

Les soumissionnaires peuvent présenter une proposition pour l'ensemble A, B ou C, ou encore pour les trois ensembles. Étant donné que l'ensemble B contient des articles de compétition très spécifiques, des propositions distinctes seront acceptées en fonction du sport.

1.3 DATES CLÉS

Les échéances à respecter dans le cadre du processus sont détaillées ci-après.

6 juillet 2018	OSC transmet le dossier de demande de propositions aux soumissionnaires potentiels par courriel et l'affiche également sur ses comptes de médias sociaux.
9 au 26 juillet 2018	Les entreprises peuvent envoyer leurs questions par <u>courriel</u> jusqu'à la fermeture des bureaux le 26 juillet 2018.
10 août 2018	Les entreprises doivent soumettre leur proposition au plus tard le 10 août 2018 à 16 h, HE, à défaut de quoi elles seront disqualifiées.
20 août 2018	OSC sélectionne une entreprise et communique sa décision à tous les soumissionnaires.
22 août 2018	L'exécution des travaux débute.

28 septembre 2018	Les t-shirts pour le camp d'entraînement sont livrés, de même que les échantillons de vêtements de compétition et destinés à d'autres usages pour les essais (les échantillons permettront de juger de l'ajustement de la version finale des vêtements; les tailles pourront être modifiées selon l'ajustement de la version finale).
18 janvier 2019	Tous les uniformes et les bagages sont livrés.

1.4 COMMUNICATION ET SOUTIEN PENDANT LE PROCESSUS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Dans le cadre du projet, la personne-ressource est Kendra Isaak, directrice, Sports et compétitions, OSC.

Téléphone : 416-927-9050, poste 4387
Télécopieur : 416-927-8475
Courriel : kisaak@specialolympics.ca

1.5 RÉPONSE À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Les entreprises soumissionnaires qui souhaitent répondre à la présente demande doivent transmettre une version électronique de leur proposition par courriel à l'adresse suivante : kisaak@specialolympics.ca.

Si une entreprise souhaite soumissionner avec d'autres partenaires ou en tant que groupe, une seule proposition est nécessaire. L'une des entreprises agira alors en tant que seul agent de liaison avec OSC.

1.6 MODALITÉS JURIDIQUES

La demande de propositions et le processus connexe sont assujettis aux modalités juridiques énoncées à la fin du présent document. Les entreprises qui ne sont pas en mesure de respecter ces modalités sont invitées à ne pas soumettre de proposition.

1.7 COÛTS ASSOCIÉS À LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Tous les frais engagés dans le cadre de la préparation et de la présentation de la proposition sont entièrement à la charge de l'entreprise.

2 CONCEPTION ET CONTENU

2.1 COMPOSITION DES ENSEMBLES DE VÊTEMENTS

OSC collaborera avec la ou les entreprises retenues afin d'établir le contenu exact des ensembles de vêtements d'Équipe Canada pour les Jeux mondiaux de 2019 des Olympiques spéciaux. La liste qui suit est fournie à titre indicatif seulement. OSC est ouvert à l'ajout d'articles ne figurant pas dans cette liste; toutes les suggestions seront soigneusement évaluées.

Besoins relatifs aux uniformes

Ensemble A

Camps d'entraînement

- 330 t-shirts légers (hommes et femmes)

Uniformes de défilé

- 80 shorts (hommes)
- 85 pantalons capris (femmes)
- 165 chemises/chemises polos (modèle original) (hommes et femmes)
- 165 chapeaux originaux
- 165 chaussures de marche/course

Vêtements décontractés

- 495 chemises à manches courtes (3 par personne – absorbant l'humidité) (hommes et femmes)
- 165 chandails à capuchon légers avec fermeture éclair (hommes et femmes)
- 165 maillots sans manches (bretelles larges) (hommes et femmes)
- 165 pantalons d'entraînement légers (hommes et femmes)
- 165 shorts tout-aller (jusqu'aux genoux) (hommes et femmes)
- 495 mi-chaussettes (3 paires par personne)
- 60 chemises polos pour le personnel (hommes et femmes)
- 4 chemises habillées (hommes et femmes)
- 175 grands sacs de sport à roulettes (dimension maximale de 158 cm [50 x 70 x 38])
- 270 grands sacs à dos – doivent pouvoir contenir un classeur à anneaux et/ou un ordinateur portatif

Invités pour « l'expérience Jeux »

- 30 t-shirts légers (hommes et femmes)
- 30 chemises polos (hommes et femmes)
- 30 chandails à capuchon légers avec fermeture éclair (hommes et femmes)

Ensemble B

Vêtements et articles de compétition

- Natation
 - 24 maillots de bain (hommes et femmes)
 - 24 serviettes

- 24 bonnets de bain
- 32 sandales de plage
- Athlétisme
 - 24 maillots de corps pour la course (hommes et femmes)
 - 24 shorts de course (hommes et femmes)
- Quilles
 - 48 chemises polos (2 modèles/couleurs) (hommes et femmes)
 - 22 pantalons noirs (hommes et femmes)
 - 16 serviettes
- Basketball
 - 10 maillots « à domicile » et 10 maillots « à l'étranger » (modèle original) (hommes et femmes)
 - 20 shorts (hommes et femmes)
 - 20 chaussettes (2 par personne)
- Boccia
 - 6 pantalons (hommes et femmes)
 - 12 chemises polos (2 modèles/couleurs) (hommes et femmes)
- Golf
 - 36 chemises polos (2 modèles/couleurs) (hommes et femmes)
 - 36 shorts de golf (2 par personne) (hommes et femmes)
 - 18 ceintures
- Dynamophilie
 - 10 t-shirts de coton (2 par personne) (hommes et femmes)
 - 5 shorts de sport (hommes et femmes)
 - 5 maillots de corps (hommes et femmes)
- Gymnastique rythmique
 - 6 léotards (femmes seulement)
 - 12 collants (2 par personne) (femmes seulement)
- Soccer
 - 12 maillots « à domicile » et 12 maillots « à l'étranger » (hommes et femmes)
 - 24 shorts (2 par personne) (hommes et femmes)
 - 24 chaussettes (2 par personne)
 - 2 maillots de gardien de but

Ensemble C

Articles promotionnels

- Ballons de plage
- Épinglettes à échanger
- Bouteilles d'eau
- Bandanas
- Assortiments de cadeaux

Toutes les tailles doivent être contenues dans la commande, au prix établi.

Le budget maximal est de 153 000 \$, taxes incluses.

2.2 NOMBRE ESTIMÉ DE MEMBRES AU SEIN DE L'ÉQUIPE CANADIENNE DES OLYMPIQUES SPÉCIAUX

Équipe Canada 2019 comptera 165 membres au total, dont 110 athlètes et 55 entraîneurs et membres du personnel de mission. Environ 30 personnes participeront en tant qu'invités de « l'expérience Jeux ».

2.3 TAILLES

OSC fournira des informations à l'entreprise à propos des tailles et des quantités selon les échéanciers établis en collaboration. OSC aimerait obtenir des échantillons à essayer lors des camps d'entraînement du 11 et du 18 octobre. En ce qui concerne les tailles, on estime que les besoins varieront de **très petit (TP) à 4XL**, tant chez les hommes que chez les femmes. Si certains articles ne sont pas disponibles dans les tailles supérieures, l'entreprise devrait proposer des solutions de remplacement.

2.4 ARTICLES PROMOTIONNELS ET SOUVENIRS

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence aux fins de la présente demande de propositions, OSC encourage les entreprises à offrir des suggestions pour la vente de vêtements aux couleurs d'Équipe Canada OS aux personnes qui appuient OSC. L'entreprise assumerait la responsabilité du coût de l'inventaire, des ventes et de l'expédition.

2.5 POSSIBILITÉS DE COMMANDITES

La fourniture de vêtements à titre gracieux pour Équipe Canada OS sera considérée comme une commandite; l'entreprise bénéficiera alors des avantages qui correspondent au niveau de commandite en reconnaissance de son soutien. Les détails relatifs à l'entente de commandite seront communiqués au soumissionnaire retenu. La fourniture d'articles à titre gracieux constituera un avantage concurrentiel lors de l'évaluation des propositions.

3 MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIERS

3.1 MISE EN ŒUVRE ET ÉCHÉANCIERS

Veillez présenter le plan de mise en œuvre et les échéanciers que vous recommandez en fonction des paramètres mentionnés ci-dessous :

- décision initiale concernant le contenu de l'ensemble et consultations relatives à la conception – août-septembre 2018;
- date de livraison finale – 18 janvier 2019 (dans des délais permettant le tri, l'emballage et l'expédition des produits aux membres de l'équipe).

Les échéanciers doivent définir les étapes clés, les approbations et les travaux à réaliser.

4 ÉTABLISSEMENT DES COÛTS

Le coût total du projet doit englober les éléments suivants : la fourniture de dessins en couleur et d'échantillons pour chaque article inclus dans l'ensemble; la production (y compris l'impression au cadre et la broderie des logos); la livraison au bureau d'OSC ou à un autre emplacement désigné; l'ajustement et toutes les autres tâches associées à la conception, à la production et à livraison de l'ensemble de vêtements destiné à l'équipe. La ou les entreprises sélectionnées devront nommer un de leurs employés clés à titre de personne-ressource; cette personne agira comme agent de liaison avec OSC à partir de la date d'octroi du contrat, et ce, jusqu'à la fin des Jeux mondiaux d'été des Olympiques spéciaux de 2019 à Abou Dhabi. Les coûts doivent être établis en fonction d'un prix fixe et, selon les modalités du contrat, l'entreprise devra s'acquitter de tous les travaux mentionnés dans le présent document en respectant les coûts établis. Si l'entreprise décide de ne pas réaliser certains des travaux énoncés dans la demande de propositions ou d'offrir certains travaux qui n'y figurent pas, elle doit faire état de ces changements et clairement expliquer pourquoi les solutions de compromis ont été privilégiées.

Le coût total du projet doit inclure ce qui suit : le coût des articles énumérés dans la liste des articles clés; l'apposition de deux logos sur chaque article; les taxes et les frais. Comme il est possible que certains articles doivent arborer un troisième logo, la soumission doit tenir compte de ces frais additionnels.

5 QUESTIONS, ÉVALUATION ET FORMAT DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

5.1 EXPÉRIENCE

- a) Veuillez décrire votre expertise et votre expérience dans le domaine du sport ou des organismes sans but lucratif.
- b) Énumérez trois contrats réalisés par votre entreprise au cours des trois dernières années qui correspondent le plus étroitement possible aux travaux mentionnés dans la présente demande de propositions; décrivez brièvement le rôle que votre entreprise a joué dans chacun de ces projets.
- c) Veuillez identifier trois de vos clients à titre de référence. Nous les contacterons uniquement si votre entreprise est retenue parmi les candidats finaux.

Les critères ci-dessous sont présentés en ordre d'importance et pondérés en fonction du total des points disponibles. OSC s'appuiera sur lesdits critères lors de l'évaluation des propositions.

1. Conformité de la proposition – La proposition respecte les critères énumérés dans la demande de propositions. **40 p. 100**

2. Prix – Le prix respecte l’enveloppe budgétaire interne établie pour ce projet. **20 p. 100**
3. Fourniture d’articles à titre gracieux – La proposition du soumissionnaire comporte un volet prévoyant la fourniture d’articles à titre gracieux. **20 p. 100**
4. Expérience du soumissionnaire – Le soumissionnaire a exécuté des projets similaires avec succès et possède les qualifications nécessaires pour mener le projet à bien. **10 p. 100**
5. Présentation de la proposition – L’information est présentée de manière claire, logique et organisée. **10 p. 100**

5.2 FORMAT DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Le format de la proposition sera évalué (critère n° 5). Si la proposition n’est pas présentée selon le format décrit ci-dessous, le soumissionnaire sera pénalisé.

1. Page de titre : nom et adresse de l’entreprise, adresse du site Web, numéros de téléphone et de télécopieur, et coordonnées de la personne-ressource.
2. Lettre de présentation signée par la ou les personnes autorisées à signer des documents au nom de l’entreprise.
3. Résumé d’une page de la proposition.
4. La proposition ne devrait pas dépasser cinq pages. Les caractéristiques, les avantages et les éléments qui font que la proposition est unique devraient être définis. Les mesures prises en vue de respecter les échéanciers devraient aussi être décrites.
5. Frais : liste décrivant avec précision les travaux qui seront réalisés en contrepartie des frais exigés.

6 MODALITÉS JURIDIQUES

Les lignes directrices et les exigences énoncées ci-après doivent être respectées lors de la préparation et de la présentation de la proposition.

A. Les propositions reçues après la date limite ne seront pas acceptées, ouvertes ou lues, quelles que soient les circonstances, et elles seront retournées aux entreprises concernées.

B. Aucune modification ne pourra être apportée à la proposition après qu’OSC l’ait reçue. Assurez-vous que votre proposition soit définitive.

C. Une fois soumise, la proposition de votre entreprise peut être retirée à tout moment avant d’être attribuée ou d’avoir signé un contrat.

D. Les énoncés formulés dans la proposition sont contraignants; par conséquent, un représentant autorisé de l'entreprise, préférablement un directeur, doit signer la proposition.

E. Il est possible de proposer des solutions de rechange. Celles-ci devraient être présentées sous forme de propositions distinctes.

F. L'entreprise doit s'engager à effectuer les travaux au prix mentionné dans la proposition pendant une période minimale de 90 jours suivant la date de la proposition. Le prix mentionné doit inclure tous les coûts. Si le prix exclut certains frais, une liste desdits frais doit être fournie et être accompagnée d'explications concernant la nature des frais.

G. Dans sa proposition, l'entreprise doit clairement indiquer si elle entend faire appel à des sous-traitants; les travaux exécutés, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse de courriel et l'expertise des sous-traitants doivent être mentionnés, s'il y a lieu. OSC ne refusera pas une proposition sur la base du recours à la sous-traitance mais se réserve le droit de refuser certains des sous-traitants proposés.

H. En soumettant sa proposition, l'entreprise accepte toutes les conditions figurant dans la présente demande de propositions.

J. OSC et l'entreprise conviennent que toutes les informations liées à la présente demande de proposition, y compris les données financières et les concepts associés à la proposition, demeureront confidentielles pendant et après le processus, et que toutes les mesures raisonnables seront prises afin d'assurer cette confidentialité. Le cas échéant, le contenu de tout communiqué de presse concernant la sélection du fournisseur des uniformes de l'Équipe d'OSC devra être approuvé par les deux parties avant la diffusion ou la publication.

K. OSC n'est pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ou quelque soumission que ce soit.

L. OSC n'est pas responsable des coûts ou des dépenses engagés lors de la préparation de la proposition.

M. Toutes les modalités et les conditions de la présente demande de propositions sont régies par les lois de l'Ontario.

N. Si l'entreprise est retenue, elle doit être en mesure d'indemniser OSC en cas de réclamation ou de litige (y compris les frais juridiques) lié aux activités du fournisseur de services ou découlant desdites activités.

O. Si l'entreprise est retenue, elle doit s'engager à divulguer tout conflit d'intérêts associé à la fourniture des services.